



cfdt.cleon@renault.com

Tel: 01.76.86.83.85

Facebook: Cfdt Renault Cléon

Section CFDT Renault Cléon
Syndicat Métaux 76 R.H.E.D

MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE CLASSIFICATION

**Réclamez des explications sur votre Fiche Descriptive d'Emploi,
votre Cotation et votre Classement !!!**

Fiche Descriptive d'Emploi Réel : Contestation et/ou Validation

La Convention Collective Nationale de la Métallurgie précise qu'« Aux fins de **consultation** du salarié, l'employeur lui communique, par tout moyen, la fiche descriptive de l'emploi qu'il occupe. » et qu'« **En tout état de cause**, la fiche descriptive d'emploi fait l'objet d'un **réexamen** à l'occasion de l'**entretien professionnel** visé à l'article L. 6315-1 du Code du travail. Le cas échéant, la fiche descriptive de l'emploi mise à jour est adressée au salarié à la suite de cet entretien. »

Or, le retard accumulé par la Direction Générale sur le déploiement de la Classification risque d'entraver cette étape de consultation de la Fiche Descriptive d'Emploi et, en tout état de cause, l'Entretien Professionnel pour amender et valider celle-ci le cas échéant.

En conséquence, la Cfdt vous conseille d'utiliser le courrier type ci-après :

Votre nom	Date
Votre adresse	
Votre matricule	
N° du courrier recommandé : Ou remis en main propre contre décharge.	
Madame la Directrice des Ressources Humaines De l'Etablissement de Renault Cléon	
Objet : Réclamation de l'entretien professionnel dédié au réexamen de la FDE.	
Madame la Directrice des Ressources Humaines,	
Je soussigné(e), (nom et prénom), vous écris pour réclamer la tenue d'un entretien professionnel (L.6315-1 du code du travail et l'accord national de la branche métallurgie du 8 novembre 2019 & L'article 65.2 de la CCNM du 2 février 2022), afin de me donner la possibilité de réexaminer et d'amender la fiche descriptive de mon emploi préalablement à la cotation et au classement de celui-ci (Article 63.1 de la convention collective nationale de la métallurgie du 7 février 2022).	
Dans l'attente de votre réponse et d'un rendez-vous pour mon entretien professionnel,	
Veuillez agréer, Madame la Directrice des Ressources Humaines, l'expression de mon profond respect.	
Votre signature	

Cotation et Classement de l'Emploi Réel : Demande d'explications !

La Convention Collective Nationale de la Métallurgie précise que « Dans un délai d'un mois à partir de la notification (du Classement), le salarié peut adresser à son employeur **une demande d'explications** concernant le classement retenu. »

Afin de ne pas tomber dans le piège de la Fiche Descriptive d'Emploi générique et de Cotations/Classements universels, **la Cfdt vous conseille d'utiliser le courrier type ci-après :**

Votre nom	Date
Votre adresse	
Votre matricule	
Madame la Directrice des Ressources Humaines De l'Etablissement de Renault Cléon	
N° du courrier recommandé : Ou remis en main propre contre décharge.	
Objet : demande d'explications sur ma cotation et mon classement.	
Madame la Directrice des Ressources Humaines,	
Conformément à l'article 63.2.1 de la Convention Collective Nationale de la métallurgie qui entre en vigueur le 1er janvier 2024 et au regard de la notification de mon classement, Je soussigné(e), (nom et prénom), vous écris pour obtenir des explications sur mon Classement et sur le détail de ma cotation critère par critère.	
Dans l'attente de votre réponse et d'un rendez-vous pour échanger,	
Veuillez agréer, Madame la Directrice des Ressources Humaines, l'expression de mon profond respect.	
	Votre signature

Attention, le salarié n'a pas à signer sa Fiche Descriptive d'Emploi pour la valider !

Bien entendu, ces deux courriers peuvent être remis en main propre à votre Responsable de Secteur contre décharge. Celui-ci transmettra à la Direction des Ressources Humaines.

Notice Classification



Référentiel d'Analyse

